

l'autre côté de la Chambre,—mette à exécution très prochainement toutes les suggestions qu'il a faites, dans le passé, au comité et dans cette enceinte.

Il n'y a aucun doute, monsieur l'Orateur, que les anciens combattants de mon comté, du Québec ou des autres provinces du Canada, accueilleront avec joie les avantages financiers dont ils bénéficieront grâce à l'adoption de ce bill. Quant à moi, à titre d'ancien combattant, je me ferai un plaisir de voter en faveur du présent projet de loi.

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que le projet de loi actuellement à l'étude ne constitue, en somme, qu'un amendement à une loi déjà existante qui était considérée par tous comme une des plus complète et des plus adéquate, puisqu'elle pourvoyait en grande partie aux besoins de nos anciens combattants. Je ne suis pas prêt à dire qu'elle était parfaite,—aucune loi ne peut l'être; au fait, j'affirme qu'il y a encore beaucoup à faire pour améliorer davantage le sort de nos anciens combattants. Mais, d'autre part, nous sommes en droit de nous attendre que l'honorable ministre et son adjoint parlementaire mettent prochainement à exécution une bonne partie des nombreuses suggestions qu'ils ont faites dans le passé.

Je suis heureux que l'honorable député de Rosthern (M. Tucker) ait cité à la Chambre les paroles qui ont été prononcées et écrites par les légionnaires, car elles indiquent que les anciens combattants, tout en acceptant la loi et les promesses du présent gouvernement, ont tout de même cru bon de témoigner leur appréciation et leur gratitude au gouvernement précédent. La plupart de nos gens ne se laisseront ni leurrer ni éblouir par les détails, et nous savons qu'ils ne perdront pas de vue tout ce qui a été fait dans le passé au sujet de cette loi; mais il y a évidemment toujours moyen de faire des améliorations.

Il ne faut pas oublier que si le Gouvernement est maintenant en état d'augmenter les pensions, c'est que l'ancienne administration, pendant de nombreuses années, a travaillé sans relâche à l'amélioration de cette loi, afin de pouvoir accorder à nos anciens combattants le maximum de sécurité. A mon avis, il importe de ne pas oublier que la loi actuelle s'appuie sur une base dont les libéraux ont raison d'être fiers.

Enfin, monsieur l'Orateur, je désire appeler l'attention de la Chambre sur le fait qu'une des questions les plus discutée dans le passé portait sur la formation d'un comité permanent des affaires des anciens combattants, et de fait l'honorable ministre lui-même était un des premiers à en réclamer l'établissement. Il ne peut y avoir deux poids,

deux mesures; ce qui était bon avant le 10 juin l'est encore, et je prétends que si l'honorable ministre veut être logique, il saisira la première occasion pour instituer ce comité permanent, de façon que tous ceux qui sont intéressés à discuter les questions relatives aux anciens combattants puissent le faire. Je suis convaincu que si nous avons eu l'occasion d'entendre les représentants des organisations d'anciens combattants, le projet de loi actuel serait de beaucoup amélioré. J'espère donc que l'honorable ministre instituera, dans un avenir rapproché, ce comité permanent des affaires des anciens combattants.

(Traduction)

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que tous les groupements d'anciens combattants, tous les anciens combattants et toute la population feront bon accueil aux modifications de la loi sur les allocations aux anciens combattants. Je ne veux pas retarder la deuxième lecture du projet de loi en examinant les dispositions ou en prononçant un long discours. Le ministre a exposé l'objet du projet de loi de façon succincte et claire quand il a pris la parole pour proposer la deuxième lecture du bill. J'ai plutôt regretté que tous les députés n'aient pas été présents à la Chambre à ce moment-là, parce que je sais que tous s'intéressent à cette question. Je sais que tous les députés liront le discours du ministre dans le hansard, du premier mot au dernier.

J'aimerais dire quelques mots de la Légion canadienne. Je sais bien qu'il y a d'autres groupements qui s'occupent des anciens combattants, mais, depuis qu'elle existe, la Légion fait connaître au Gouvernement l'avis de l'ensemble des anciens combattants sur les mesures à prendre pour régler avec justice le cas de chacun. Des injustices et des difficultés se présentent inévitablement de temps à autre mais, tant que le ministère et le Gouvernement accueilleront les mémoires de la Légion, je suis sûr que cette dernière continuera d'en présenter.

Un mémoire a été présenté en novembre 1956 et je crois que le bill donne suite à plusieurs vœux qu'il renfermait. Ainsi qu'un député vient de le dire, les parlementaires ont reçu aujourd'hui par la poste un mémoire qui met à jour bien des problèmes des anciens combattants. Dans son dernier mémoire, la Légion expose même les problèmes que soulève le lancement des satellites russes dans l'ionosphère.

Je félicite le ministre d'avoir présenté cette mesure qui donne suite aux promesses faites. Je sais que les modifications soumises à notre approbation répondent aux besoins auxquels il faut satisfaire immédiatement. Cependant,